

CAHIER DES CHARGES



L.S.R.L.

Ligue de soccer régionale de Lévis

Saison hiver 2010-2011

5^{ième} saison

Table des matières

<u>1</u>	<u>Information générale.....</u>	<u>2</u>
1.1	Application.....	2
1.2	Interprétation.....	2
1.3	La Ligue.....	2
1.4	Les représentants de la Ligue.....	2
1.5	Le capitaine d'équipe.....	2
1.6	Le Comité de gestion de la Ligue.....	3
1.7	Le bureau de la Ligue.....	3
<u>2</u>	<u>Fonctionnement général.....</u>	<u>4</u>
2.1	La structure de la compétition.....	4
2.1.1	Équipes.....	4
2.1.2	Matches.....	5
2.2	L'inscription.....	5
2.3	Joueurs substitués.....	5
2.4	Le calendrier.....	6
2.5	L'arbitrage.....	6
2.6	Alcool.....	6
2.7	Joueur suspendu.....	6
2.8	Les cartons.....	7
2.9	L'équipement.....	7
<u>3</u>	<u>Modifications au cahier des charges.....</u>	<u>7</u>
3.1	Évolution.....	7
3.2	Cas non prévus.....	7
<u>4</u>	<u>Sommaire des changements.....</u>	<u>8</u>
4.1	Le 24 juillet 2010.....	8

1 Information générale

1.1 Application

Le présent document concerne la Ligue de Soccer Régionale de Lévis (LSRL) pour la saison hiver 2009-2010.

Vous pouvez trouver d'autres informations concernant la Ligue sur le site Web de la Ligue au :

<http://soccer.infosweb.ca/lslr/>

Vous y trouverez entre autre les règlements de jeu, l'horaire des matchs à jour, les coordonnées pour les terrains utilisés par la Ligue et bien d'autres informations.

1.2 Interprétation

Pour le besoin de simplifier la lecture de ce document, le masculin a été utilisé. Les termes masculins comprennent aussi bien le genre féminin que le genre masculin.

1.3 La Ligue

La ligue a vu le jour à l'automne 2006. Elle est sous la responsabilité d'André Voisine. Elle est affiliée avec l'Association Régionale de Soccer du Québec et les joueurs bénéficient d'une assurance accident et d'une assurance dentaire.

Voir la page Web <http://www.arsq.qc.ca/default.aspx?p=63> pour plus de détails concernant les assurances.

La LSRL offre du soccer de niveau récréatif dans la grande région de Lévis. Les joueurs de l'extérieur peuvent y adhérer.

1.4 Les représentants de la Ligue

Les représentants de la ligue sont le directeur et le coordonnateur de la ligue.

Pour la saison Hiver 2010-2011, le directeur de la Ligue est André Voisine. Le coordonnateur sera nommé ultérieurement.

Les représentants de la ligue ont l'autorité pour prendre des décisions dans l'intérêt des participants et de la Ligue.

1.5 Le capitaine d'équipe

Chaque équipe est représentée auprès de la Ligue par un capitaine.

- a) Ce dernier est responsable de faire le lien entre la Ligue et les joueurs de son équipe.
- b) Il doit diffuser l'information de la Ligue.
- c) Il doit communiquer les commentaires de ses joueurs au comité de la Ligue.
- d) Il est responsable de distribuer et de récupérer l'équipement que la Ligue prête à son équipe.
- e) Il doit participer aux décisions du Comité de gestion.

1.6 Le Comité de gestion de la Ligue

Le Comité de gestion de la Ligue est constitué du directeur de la Ligue, du coordonnateur et du capitaine de chaque équipe.

Le Comité de gestion est responsable de:

- a) répartir les joueurs entre les équipes;
- b) et de traiter les litiges.

1.7 Le bureau de la Ligue

Adresse postale: 840, Président-Kennedy Pintendre (Québec) G6C 1B8
Téléphone : (418) 838-2403
Courriel : lsrl@soccer.infosweb.ca
Site Internet: <http://soccer.infosweb.ca/lsrl/>

2 Fonctionnement général

2.1 La structure de la compétition

2.1.1 Équipes

Pour la saison Hiver 2010-2011, la Ligue offre les catégories suivantes :

Les jeudis	Les dimanches
Senior Mixte	Senior A Mixte
	Senior C Mixte

La catégorie Senior A Mixte

S'adresse aux garçons et aux filles de 17 ans et plus qui ont déjà joué au soccer et en connaissent les règlements.

La catégorie Senior C Mixte

S'adresse aux garçons et aux filles de 17 ans et plus qui ont peu ou pas joué de soccer organisé ces dernières années. Il n'est pas nécessaire de connaître les principes et les règlements du jeu pour joindre cette catégorie.

La ligue se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un joueur qui est de calibre inadéquat (trop fort ou trop faible), même s'il rencontre en théorie les exigences de la catégorie dans laquelle il est inscrit. Le remboursement sera au prorata du nombre de matchs qu'il reste à jouer en fonction du nombre de match total. Comme il y a plusieurs niveaux de compétitions, chaque joueur devrait pouvoir trouver une catégorie qui lui convient.

Les groupes du jeudi

Vont jouer au Complexe de soccer Honco de Lévis.

Les groupes du dimanche

Vont jouer dans le gymnase du Juvénat Notre-Dame à St-Romuald.

Les équipes sont formées par le Comité de gestion de la Ligue au début de la saison à partir des inscriptions individuelles. Les équipes sont remaniées tous les trois (3) matchs. L'objectif est de former des équipes équilibrées en terme de calibre de jeu, du nombre de joueurs et du nombre de filles tout en permettant aux amis de jouer ensemble Il n'y a pas de classement et encore moins de séries de fin de saison. En d'autres mots, l'objectif est que les gens s'amuse.

2.1.2 Matches

La location du terrain est pour une période d'une heure (1h) au Complexe de Soccer Honco de Lévis et d'une heure trente minutes (1h30) au Juvénat Notre-Dâme. L'activité doit débuter à l'heure inscrite sur l'horaire. Le match, incluant l'échauffement, ne devra pas dépasser cette période. L'horaire des activités est disponible sur le site de la Ligue.

La formule est de 7 contre 7 (incluant le gardien). Les changements se font en cours de jeu.

Un représentant de la ligue peut imposer à un joueur de faire des changements, lorsqu'il juge que certains joueurs n'ont pas un temps de jeu équitable.

2.2 L'inscription

Pour participer à la Ligue, le joueur doit avoir acquitté les frais d'inscription.

Chaque joueur doit faire parvenir son formulaire d'inscription avec le paiement global avant le 26 septembre 2010. Les places sont limitées. La Ligue traitera les inscriptions dans l'ordre des paiements. Si le nombre d'inscription dans un groupe ne justifie pas la création de ce groupe, les joueurs inscrits auront l'option de transférer leur inscription dans un autre groupe ou d'obtenir le remboursement total de leur inscription.

Les frais d'inscriptions sont par individu.

Les jeudis au Complexe de soccer Honco,	175.00 \$
Les dimanches au Juvénat Notre-Dâme, catégories A ou C	75.00 \$
Frais pour l'habit de la Ligue, est requis pour les nouveaux	25,00 \$

L'habit comprend un gilet, une paire de culottes de soccer et une paire de bas de soccer. Cet habit demeure la propriété du joueur. Un exemplaire de l'habit est visible sur le site Web de la Ligue.

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site Web de la Ligue.

Le formulaire et la politique de remboursement sont disponibles sur le site Web de la Ligue.

2.3 Joueurs substitués

Les joueurs substitués seront admis uniquement si le nombre d'inscriptions régulières le permettent. Le coût sera alors de 5 \$ pour les matchs au Juvénat Notre-Dâme et de 12 \$ pour les matchs au Complexe de soccer Honco de Lévis. Le paiement devra être fait au représentant de la Ligue avant chaque match.

Les substitués ne bénéficient pas de l'assurance accident, ni de l'assurance dentaire. Ils ne recevront pas d'habit de soccer. Ceux intéressés à être substitués doivent faire parvenir le formulaire d'inscription de substitués. Un responsable de la Ligue communiquera avec eux au début de la saison pour leur faire savoir s'il y a de la place.

Le formulaire d'inscription de substitués est disponible sur le site Web de la Ligue.

2.4 Le calendrier

Le calendrier est constitué de 20 matchs durant la période de la mi-octobre à la fin mars. Il n'y a pas de match durant le congé des fêtes. La durée des matchs est de 1h au Complexe de soccer Honco et de 1h30 au Juvénat Notre-Dâme.

Il est possible que durant la saison, le locateur reprenne possession des locaux pour d'autres activités. Les dits matchs seront repris à la fin de la saison.

S'il y a des changements, l'information sera affichée sur le site de la Ligue au moins 48 heures avant l'heure prévue du match et un courriel sera envoyé aux joueurs. Si le changement a lieu dans un délai plus court, les joueurs seront aussi informés par téléphone.

Le directeur de la Ligue est la seule personne qui détient le pouvoir de remettre un match ou de faire des changements à l'horaire. Il peut accepter ou refuser les demandes de changements de matchs.

Consultez l'horaire sur le site Web de la Ligue pour l'horaire exact en fonction du jour et de la catégorie.

2.5 L'arbitrage

Il n'y a pas d'arbitre sur le terrain. Il y aura un représentant de la Ligue sur le site. Son rôle sera de coordonner les matchs, gérer les conflits sur le terrain, informer les joueurs qui ne sont pas familier avec la réglementation du soccer.

La ligue se réserve le droit d'expulser sans remboursement un joueur qui rencontre une ou plusieurs des conditions suivantes:

- 1) ne respecte pas les lois du jeu avec persistance;
- 2) se bagarre;
- 3) endommage le matériel de la ligue ou du fournisseur du gymnase;
- 4) fait l'utilisation de drogue ou d'alcool durant les activités de la ligue;
- 5) ou toutes autres raisons que le comité de gestion jugera nuisibles au bon déroulement des activités et à la bonne réputation de la Ligue.

2.6 Alcool

Il est interdit de consommer de l'alcool sur le terrain, et ce, avant, pendant et après le match.

Il est également interdit à un joueur qui dégage une odeur d'alcool ou qui montre des signes d'ébriété de prendre part à un match.

2.7 Joueur suspendu

Le représentant de la Ligue est autorisé à donner un avertissement à un joueur qui enfreint les lois du jeu. Par la suite, ce même joueur peut être expulsé du match s'il récidive par ce même comportement. Un joueur peut être expulsé directement selon la gravité de l'infraction sans avoir reçu au préalable un avertissement.

Les suspensions s'établissent de la manière suivante :

- 1) Expulsion de la Ligue si le joueur s'engage dans une bagarre
- 2) Expulsion du match, selon le geste posé, 1 match minimum automatique
- 3) 2ième expulsion durant l'année, selon le geste posé, 3 matchs minimum automatique
- 4) 3ième expulsion durant l'année, selon le geste posé, 5 matchs minimum automatique

N.B. Pour des raisons évidentes, même si le représentant de la Ligue n'a pas vu dans sa totalité un incident, le comité de gestion de la ligue, après enquête auprès des témoins de l'incident, peut sanctionner un incident qui ne concorde pas avec la philosophie de jeu (ligue récréative).

Un joueur expulsé du jeu doit quitter le terrain pour éviter toutes confrontations avec les joueurs de l'équipe adverse.

Tout geste posé avant, pendant et après un match sera considéré lors de l'évaluation du cas d'un joueur qui a commis une faute.

Si la sanction demande une révision, c'est au comité de gestion de la Ligue de se pencher sur le dossier et d'y apporter les correctifs si nécessaires. Si le joueur ne reçoit pas d'avis de modification, c'est la sanction automatique selon le nombre d'expulsion qui prévaudra.

2.8 Les cartons

Un carton jaune: le joueur est pénalisé pour 10 minutes et il est remplacé sur le terrain.

Un carton rouge: le joueur est expulsé pour le reste du match et il est remplacé sur le terrain. Voir règlement "Joueur suspendu" pour la suite des événements.

2.9 L'équipement

La Ligue prête les équipements suivants à chaque équipe:

- a) 1 ballon de match;
- b) 1 paire de gants pour le gardien de but.

Les équipements suivants sont disponibles aux abords du terrain:

- a) Des ballons supplémentaires pour la période d'échauffement;
- b) 1 trousse de premiers soins.

3 Modifications au cahier des charges

3.1 Évolution

Il est possible que ce document ait des ajouts et/ou modifications au courant de la saison. Dans ces cas, les ajustements seront ajoutés dans la prochaine section de ce document.

Vos commentaires sont bienvenus.

3.2 Cas non prévus

Les cas non prévus sont tranchés par le Comité de gestion de la Ligue.

4 Sommaire des changements

Cette section contient les changements apportés au cahier des charges depuis sa première version.

4.1 Le 24 juillet 2010

La première version du Cahier de charge a été publiée le 24 juillet 2010.